



SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

## **RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

**OBJET :** Compte de gestion pour l'exercice 2021

Le compte de gestion, établi sous la responsabilité du comptable public, Monsieur le Receveur des Finances, Payeur Départemental, retrace l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

L'article L5721-4 du CGCT étend ces dispositions aux syndicats mixtes.

Il convient donc que notre Comité Syndical débattenne du compte de gestion de l'exercice 2021 et se prononce sur ses résultats.

### **RESULTATS DE LA GESTION 2021**

Le résultat de l'exercice 2021 laisse apparaître un résultat de gestion de 250 561,00 € et se ventile comme suit

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - résultat d'investissement :  | 20 175,00 €  |
| - résultat de fonctionnement : | 230 386,00 € |

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2020, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est égal à 319 311,00 € et se décompose ainsi :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| :- résultat d'investissement : | 20 175,00 €  |
| - résultat de fonctionnement : | 299 136,00 € |

RECUE  
130520  
130520

Le bilan du Syndicat Mixte, établi par le Payeur départemental, est arrêté à la somme de 320 175,00 €.

L'instruction de la comptabilité des Départements M52 fait obligation au comptable de produire l'état des valeurs inactives dans un cadre spécial du compte de gestion.

Par valeurs inactives, il faut entendre des formules de différente nature qui n'acquièrent une valeur ou ne forment un titre que dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une émission par le comptable ou un agent habilité (tickets).

Aucune opération relative aux valeurs inactives n'a été enregistrée sur l'exercice 2021.

La situation en clôture est équilibrée à 0 euro.

En fonction de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion 2021, présenté par le comptable du Syndicat Mixte et de vous prononcer sur son adoption.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**

**OBJET : : Compte de gestion pour l'exercice 2021**

Le 28 avril 2022, à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Mandy GRAILLON étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de M. Didier REAULT (3 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette :

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN suppléant de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

**ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :**

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE :**

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix).

## **DELIBERATION**

**OBJET : Compte de gestion pour l'exercice 2021**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 28 avril 2022 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2021 présenté par le comptable public ainsi que l'état des valeurs inactives.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**

  
**Mme Danielle MILON**